

DECRET N° 97-578 DU 19 NOVEMBRE 1997

Portant création d'une commission ad hoc chargée de déterminer les raisons de la non application des dispositions du Statut particulier du personnel audiovisuel aux travailleurs de l'ORTB admis à la retraite.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Il est créé une commission ad hoc chargée de déterminer les raisons de la non application des dispositions du Statut particulier du personnel audiovisuel aux travailleurs de l'ORTB admis à la retraite.

Article 2 : la Commission se compose comme suit :

Président : le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ou son représentant ;

Membres : - le Ministre des Finances ou son représentant ;

.../...

- le Ministre de la Culture et de la Communication ou son représentant ;
- le Syntra-ORTB.

Article 3 : la Commission a pour missions :

- la détermination des raisons pour lesquelles les dispositions du Statut particulier du personnel audiovisuel adopté en 1991 ne sont jusqu'ici pas appliquées aux travailleurs de l'ORTB admis à la retraite.

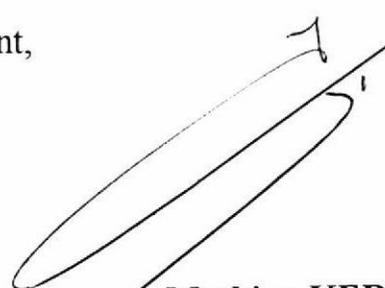
Article 4 : La commission peut faire appel à toutes les compétences susceptibles de l'aider à accomplir efficacement sa mission.

Article 5 : La Commission dispose d'un délai de dix (10) jours pour compter de la date de signature du présent Décret pour déposer les résultats de ses travaux.

Article 6 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 19 Novembre 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MFPTRA 4 MF 4 MCC 4 Autres Ministères 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Syntra-ORTB 1 JO 1.-